



Commission des sports

3311 - Aide au sport de haut niveau

Aide aux forfaits de haut niveau et aide aux championnats de France (forfaits, résultats et déplacements)

Rapport n° CP/2011/749

Service gestionnaire :
Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport de Haut niveau.

Aide aux forfaits de Haut Niveau

Le Département soutient les associations ayant une équipe de sport collectif évoluant dans les deux plus hautes divisions des championnats avec un forfait unique incluant les déplacements.

Aide aux Championnats de France : forfaits

Le Département soutient les équipes de sport collectif engagées en Championnat de France par le biais d'un forfait calculé en fonction de leur niveau de compétition.

Aide aux Championnats de France : résultats et déplacements

Le Département soutient les associations sportives sous forme d'aides aux résultats sportifs et aux déplacements.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15273	65-6574-32	320 000,00 €	250 000,00 €	110 000,00 €
15262	65-6574-32	160 000,00 €	160 000,00 €	45 000,00 €
15264	65-6574-32	675 000,00 €	483 393,44 €	163 894,80 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 318 894,80 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 110 000,00 € au titre de l'aide aux forfaits de Haut Niveau ;
- 45 000,00 € au titre de l'aide aux Championnats de France (forfaits) ;
- 163 894,80 € au titre de l'aide aux Championnats de France (résultats et déplacements).

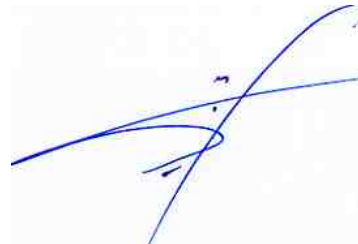
La Commission Permanente autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer les conventions de financement à intervenir entre le Département et chacun des bénéficiaires suivants :

- *le Basket Club SOUFFELWEYERSHEIM ;*
- *la Société de Natation STRASBOURG (SNS) ;*
- *l'Etoile Noire de STRASBOURG ;*
- *le Football Club VENDENHEIM.*

Ces conventions sont établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental.

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL